

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Place du Marché  
**Illuminations de Noël**



Le Conseil municipal donne rendez-vous à la population le vendredi 28 novembre à 18h30, sur la Place du Marché, pour assister au lancement des illuminations de Noël.

Après une partie officielle, le sapin et les décos lumineuses qui habilleront la rue principale s'allumeront à 18h45 et brilleront de mille et une couleurs.

Saint-Nicolas sera présent pour ajouter une touche de magie à l'événement.

Venez nombreuses et nombreux pour partager ce moment magique en toute convivialité. (cm)

## Fenêtres de l'Avent

# LES FENÈTRES DE L'AVENT IMÉRIENNES

- |   |   |
|---|---|
| <b>1</b><br> <b>Crèche La Pelouse</b><br>Jonchères 66                      | <b>12</b><br> <b>Aux Délices</b><br>Place du Marché 7                  |
| <b>2</b><br> <b>Mme Maurer &amp; M.Zwahlen</b><br>Sur le Pont 7A          | <b>13</b><br> <b>Mme Hoffmann &amp; M.Falco</b><br>Passage des CFF 8  |
| <b>3</b><br> <b>Diatel, Pellet, Coco et Jeannie</b><br>Docteur Schwab 17 | <b>14</b><br> <b>Quartier libre</b><br>Jacques-David 12              |
| <b>4</b><br> <b>Atelier Vert</b><br>Pierre Jolissaint 35                 | <b>15</b><br> <b>École primaire</b><br>Esplanade des collèges        |
| <b>5</b><br> <b>You &amp; Me</b><br>Place du Marché 6                    | <b>16</b><br> <b>MH</b><br>Chapelle 2                                |
| <b>6</b><br> <b>La Roseraie</b><br>Les Fontenayes 19                     | <b>17</b><br> <b>Secleur artisanat de Prélude SA</b><br>Francillon 2 |
| <b>7</b><br> <b>Hôtel Hota</b><br>Vallon 30                              | <b>18</b><br> <b>Clientis</b><br>Place du 16 Mars                    |
| <b>8</b><br> <b>les Lauriers</b><br>Clef 36                              | <b>19</b><br> <b>Paroisse réformée</b><br>Cure 1                     |
| <b>9</b><br> <b>La Torsade</b><br>Docteur Schwab 4                       | <b>21</b><br> <b>Famille Glowacki - Wermeille</b><br>Fourchaux 15B   |
| <b>10</b><br> <b>Samantha Linder</b><br>Chenevières 25                   | <b>22</b><br> <b>Emilie Zeller</b><br>Mont-Soleil 52                 |
| <b>11</b><br> <b>Institut Katia</b><br>Champ de la Pelle 5               | <b>23</b><br> <b>Les 6 Drôles de Dames</b><br>Place du Marché 8      |



18h00 - Illumination & Collation

La Municipalité, sous l'impulsion de la Commission culturelle, a lancé un appel en octobre à participer aux Fenêtres de l'Avent imériennes. Le but de cette initiative est de favoriser les rencontres, de créer des moments de partages, et d'embellir la cité imérienne afin d'en faire un endroit encore plus chaleureux et accueillant. Le principe est simple : durant la période de l'Avent, chaque soir, une fenêtre, une devanture ou un balcon, visible de l'extérieur, est illuminé. Tout-un-chacun est invité à assister à l'illumination dans un esprit de convivialité.

Cette année encore, les organisateurs ont enregistré une magnifique participation, témoignant d'un vif engouement pour cette initiative ! Tous les participants offrent une collation à celles et ceux qui viendront admirer leur décoration. Il serait bienvenu que chaque personne vienne avec sa propre tasse.

L'illumination et la collation auront lieu à 18h00. Le programme complet se trouve sur le site [www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch). La Municipalité de Saint-Imier informera en flux continu sur ses réseaux sociaux (instagram et facebook) des créations proposées au public.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà tous les participants de leur engagement et se réjouit de voir briller chaque soir de nouvelles fenêtres. Il invite également la population à venir les admirer et partager un moment de convivialité. (cm)



## **Entretien hivernal des routes et trottoirs à Saint-Imier : une responsabilité de chacun**

### **Mesures hivernales en vigueur**

Les mesures hivernales sont entrées en vigueur le 1er novembre 2025 comme chaque année et restent valable jusqu'au 15 mars de l'année prochaine y compris afin de permettre aux équipes de la voirie d'assurer le service hivernal dans les meilleures conditions possibles.

Les autorités et les collaborateurs des travaux publics remercient donc les Imériennes et les Imériens de leur collaboration et du respect porté à ces mesures.

Cela contribuera grandement à faciliter l'accomplissement de ces tâches très importantes pour assurer des conditions de déplacement praticables à Saint-Imier même en cas de fortes chutes de neige.

### **Sorties nocturnes**

La Municipalité de Saint-Imier attache une importance toute particulière à la sécurité de ses concitoyens et à celle des personnes de passage dans la cité. Les équipes des travaux publics portent une attention particulière à assurer un service hivernal de qualité pour déneiger routes et trottoirs.

Lors d'épisodes neigeux ou de risques accrus de verglas, les équipes des travaux publics s'attèlent, dans la mesure des moyens à disposition, à dégager ou saler les routes, les trottoirs et les passages piétons pour les rendre praticables.

Dans ces conditions, il n'est pas rare que les collaborateurs de la voirie soient sur pieds dès 03h30 du matin jusqu'en début de soirée pour faire face aux quantités impressionnantes de neige qui peuvent s'accumuler en une journée. La tâche peut s'avérer colossale et les moyens humains et mécaniques ne permettent parfois pas de répondre immédiatement à toutes les attentes.

Le Conseil municipal en est conscient mais estime que les moyens déployés sont en phase avec la réalité hivernale à Saint-Imier. Il estime, en outre, que se déplacer en ville à cette période nécessite des précautions particulières (véhicules équipés, chaussures adaptées, etc.) compte tenu des conditions qui prévalent (chaussées glissantes, parfois enneigées, etc.) malgré l'important travail accompli par les équipes de la voirie.

Malgré tout, les équipes des travaux publics s'efforcent de les maintenir dans un état praticable pour le plus grand nombre.

### **Déneigement des accès privés**

Lors du passage des engins de déneigement se forme inévitablement un andain de neige en bordure de chaussée qui peut entraver l'accès aux habitations ou aux garages et venir encombrer les trottoirs.

La volonté première des équipes des travaux publics est de dégager les rues et trottoirs pour qu'ils soient praticables pour les utilisateurs et bien entendu pas d'encombrer volontairement les accès privés.

Il va de soi que les accès privés et les trottoirs ne sont pas encombrés volontairement et que les équipes des travaux publics s'abstiennent de stocker la neige devant les entrées d'immeubles ou les garages.

Après le passage des engins de déneigement, il appartient ensuite aux propriétaires ou aux locataires de dégager leurs accès privés après que la voirie a fait son travail, conformément au règlement municipal sur les routes.

### **Remerciements**

La Municipalité place en première position la sécurité de ses concitoyens et garantit que tous les moyens à disposition sont mis en œuvre pour y parvenir.

Elle remercie par avance les équipes des travaux publics pour l'engagement dont elles font preuve à l'approche de l'hiver et des sorties nocturnes ou du week-end à venir, parfois au détriment de leur propre qualité de vie. (cm)

## Tri sélectif des déchets – qualité en baisse

**Le service des Travaux publics a remarqué, depuis quelques mois maintenant, que la qualité des matières récoltées via les différentes filières de tri mises en place s'est considérablement péjorée. Ce constat est largement partagé par ses partenaires chargés du transports et/ou de la valorisation de ces différentes matières.**

Il n'est malheureusement plus rare aujourd'hui de retrouver dans les bennes dédiées (benne papier, benne alu, benne verre, etc.) une part non négligeable de déchets indésirables (langes, restes de nourriture, etc.).



Conséquences, le contenu des containers doit être trié manuellement ou mécaniquement, ce qui occasionne des coûts de traitement supplémentaires qui se répercutent inévitablement sur les prix perçus par la Municipalité pour la vente de ces matières.

Dans le domaine des déchets, la comptabilité doit s'équilibrer, c'est-à-dire que les coûts issus de l'élimination des déchets (incinération à Vadec par ex.) doivent être couverts par les recettes 1) de la taxe déchets, 2) des ventes de sacs taxés et 3) de la vente des matières valorisables (principe de causalité, autrement dit principe du pollueur-payeur).

En vertu du principe évoqué ci-dessus, si la qualité des matières valorisables devait encore se péjorer ou stagner trop longtemps au niveau actuel, les recettes issues de la vente pourraient être inférieures aux prévisions et nécessiter, à terme, une adaptation, à la hausse, des deux autres sources de financement.

La Municipalité de Saint-Imier remercie chacune et chacun de l'attention portée à ces informations et de l'effort consenti pour trier et valoriser les matières. (cm)

# **Représentation du Conseil municipal**

Le 27 novembre, Corentin Jeanneret et Gisèle Tharin participeront à l'assemblée des membres de Jura bernois.Bienne, à Orvin. (cm)

Saint-Imier, le 18 novembre 2025